



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2011-12-13

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la salle du Centre civique de Cap-aux-Meules, le 13 décembre 2011 à 19 h, sous la présidence de Joël Arseneau, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Joël Arseneau, président du conseil d'agglomération et maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine  
M<sup>me</sup> Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île  
M. Nicolas Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons  
M. Jean-Jules Boudreau, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée  
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima  
M<sup>me</sup> Marie Landry, conseillère du village de L'Étang-du-Nord  
M. Jonathan Lapierre, conseiller du village de Grande-Entrée  
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert

M. Hubert Poirier, directeur général  
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Une vingtaine de personnes assistent également à la séance.

**A1112-186**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président, Joël Arseneau, procède à l'ouverture de la séance à 19 h 2.

**A1112-187**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur une proposition de Germain Leblanc,  
appuyée par Jean-Jules Boudreau,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 novembre 2011
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
  - 7.1 Administration
    - 7.1.1 Adoption du calendrier 2012 des séances ordinaires du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine
    - 7.1.2 Appui – L'organisme Attention Frag'Îles
  - 7.2 Finances
    - 7.2.1 Office municipal d'habitation (OMH) – Approbation des budgets révisés de 2011
  - 7.3 Ressources humaines
    - 7.3.1 Embauche d'employés contractuels – Chargé de projet en petite enfance et agente de mobilisation et d'intervention en développement social



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2011-12-13

### 7.4 Travaux publics

- 7.4.1 Dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 108 relatif à la vente de ferraille – Attribution de contrat
- 7.4.2 Autorisation de signature – Entente de partenariat avec Hydro-Québec – Remplacement d'équipements électriques

### 7.5 Développement du milieu et aménagement du territoire

- 7.5.1 Demande d'aide financière du CLD dans le cadre du FSTD – Projet de stratégie entrepreneuriale
- 7.5.2 Demande d'aide financière dans le cadre du FSTD – Projet de coopérative d'utilisation du matériel agricole (CUMA)
- 7.5.3 Demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – Programme Climat municipalités
- 7.5.4 Protection des phares des Îles-de-la-Madeleine – Demande de désignation comme phares patrimoniaux
- 7.5.5 Délégation de la gestion foncière – Création d'un comité multiressource
- 7.5.6 Entente de délégation de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État
- 7.5.7 Pacte rural – Soutien aux diverses initiatives locales

### 7.6 Réglementation municipale

- 7.6.1 Avis de motion – Règlement d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2012
- 7.6.2 Avis de motion – Règlement amendant les règlements d'emprunt n<sup>os</sup> A-2006-06, A-2007-01 et A-2008-06 visant à uniformiser les unités de tarification avec le tableau unitaire du règlement de taxation annuel
- 7.6.3 Avis de motion – Règlement constituant le fonds de mise en valeur du territoire public intramunicipal de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine
- 7.6.4 Avis de motion – Règlement d'emprunt décrétant une dépense de 325 000 \$ relative à de travaux d'enfouissement du réseau câblé de distribution sur le site historique de La Grave
- 7.6.5 Avis de motion – Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

8. Affaires diverses

9. Période de questions

10. Clôture de la séance

A1112-188

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 8 NOVEMBRE 2011**

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 novembre 2011.

Sur une proposition de Jonathan Lapierre,  
appuyée par Marie Landry,  
il est résolu à l'unanimité

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2011-12-13

**A1112-189**

### **RAPPORT DES COMITÉS**

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

**A1112-190**

### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

La liste des comptes à payer pour la période du 27 octobre au 30 novembre 2011 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Jean-Jules Boudreau,  
appuyée par Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 701 183,24 \$.

**A1112-191**

### **CORRESPONDANCE**

Le président passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil d'agglomération en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la Municipalité.

### **SERVICES MUNICIPAUX**

#### **ADMINISTRATION**

**A1112-192**

### **Adoption du calendrier 2012 des séances ordinaires du conseil d'agglomération**

Sur une proposition de Jonathan Lapierre,  
appuyée par Nicolas Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité

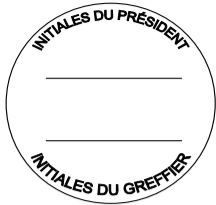
que le calendrier 2012 des séances ordinaires du conseil d'agglomération soit établi comme suit :

Le mardi 24 janvier 2012  
Le mardi 14 février 2012  
Le mardi 6 mars 2012  
Le mercredi 11 avril 2012  
Le mardi 8 mai 2012  
Le mardi 12 juin 2012  
Le mardi 3 juillet 2012  
Le mardi 21 août 2012  
Le mardi 11 septembre 2012  
Le mardi 9 octobre 2012  
Le mardi 13 novembre 2012  
Le mardi 11 décembre 2012

**A1112-193**

### **Appui – Organisme Attention Frag'Îles**

CONSIDÉRANT QU' Attention Frag'Îles a déposé une demande visant l'obtention d'une reconnaissance à titre d'organisme qui a pour mission la responsabilisation et la concertation de la population et des acteurs du milieu en matière d'environnement;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2011-12-13

CONSIDÉRANT QUE cette demande de reconnaissance est associée à une demande de financement récurrent pour soutenir les actions de l'organisme sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine reconnaît Attention Fragiles comme étant un partenaire de première ligne en matière d'environnement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Marie Landry,  
appuyée par Rose Elmonde Clarke,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine appuie Attention Fragiles relativement à une demande de reconnaissance visant à obtenir du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, un financement récurrent pour les opérations de fonctionnement de l'organisme.

### **FINANCES**

A1112-194

#### **Office municipal d'habitation (OMH) – Approbation des budgets révisés de 2011**

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation a soumis à la Société d'habitation du Québec une révision de ses prévisions budgétaires 2011;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,  
appuyée par Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité

d'approuver les prévisions budgétaires telles que révisées au 25 octobre 2011 et d'ajuster la contribution financière municipale à 80 841 \$, ce montant correspondant à 10 % du déficit à répartir.

### **RESSOURCES HUMAINES**

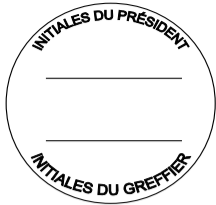
A1112-195

#### **Embauche d'employés contractuels – chargé de projet en petite enfance et agent de mobilisation et d'intervention en développement social**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a procédé, le 21 juillet 2011, à un appel de candidatures par affichage externe d'un poste contractuel de chargé de projet en petite enfance;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a également procédé, le 6 octobre dernier, à un second appel de candidatures par affichage externe, suite à une révision des tâches et responsabilités du poste d'agent de mobilisation et d'intervention en développement social;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs candidats ont été convoqués aux entrevues prévues à cette fin lesquelles se sont



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2011-12-13

déroulées les 6 septembre et 4 novembre derniers;

CONSIDÉRANT les recommandations des comités de sélection en regard des candidats ayant postulé sur chacun des postes;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Nicolas Arseneau, appuyée par Germain Leblanc, il est résolu à l'unanimité

d'accepter les recommandations faites par chacun des comités de sélection et de confirmer l'embauche de monsieur François Miousse, à titre de chargé de projet en petite enfance, et de madame Véronique Chiasson, à titre d'agente de mobilisation et d'intervention en développement social.

### TRAVAUX PUBLICS

A1112-196

#### Dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 108 relatif à la vente de ferraille – Attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire se départir, au meilleur prix, de 400 tonnes de ferraille pressée et en vrac;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de l'appel d'offres sur invitation lancé le 7 novembre dernier à cette fin, deux soumissions ont été reçues, soit celles de AIM Québec et Arcelor Mittal;

CONSIDÉRANT QU' au terme d'une analyse, l'offre d'AIM Québec s'avère être la plus avantageuse pour la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie, appuyée par Marie Landry, il est résolu à l'unanimité

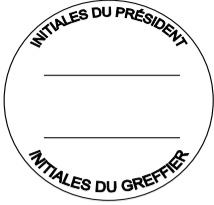
d'autoriser le directeur des travaux publics, Jean Richard, à conclure une entente de service avec AIM Québec concernant la vente de cette ferraille.

A1112-197

#### Autorisation de signature – Entente de partenariat avec Hydro-Québec – Remplacement d'équipements électriques

CONSIDÉRANT le programme mis de l'avant par Hydro-Québec, destiné à la clientèle d'affaires des Îles-de-la-Madeleine, et visant à réaliser des économies d'énergie électrique en réduisant la facture énergétique des clients ainsi que les frais d'exploitation de la centrale de production d'électricité;

CONSIDÉRANT QU' Hydro-Québec reconnaît la Municipalité comme étant un partenaire important à la réalisation de ce projet de développement durable;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2011-12-13

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de conclure une entente établissant les obligations de la Municipalité et d'Hydro-Québec dans le cadre de ce projet pilote;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Jules Boudreau,  
appuyée par Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité

que le directeur des travaux publics, Jean Richard, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente de partenariat avec Hydro-Québec concernant ce projet.

### **DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

A1112-198

#### **Demande d'aide financière du CLD dans le cadre du FSTD – Projet de stratégie entrepreneuriale**

CONSIDÉRANT QUE le Centre local de développement (CLD) pilote de concert avec plusieurs partenaires un projet de développement et de promotion du concept de communauté entrepreneuriale sur le territoire des Îles;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative est soutenue par la Fondation de l'entrepreneurship du Québec, laquelle offre un soutien technique au développement de ce concept dans les collectivités désireuses de mobiliser les acteurs de leur milieu autour d'une vision commune de l'entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT QUE divers partenaires se sont associés financièrement à cette démarche et que le conseil d'agglomération tient à signifier son soutien financier à celle-ci;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Rose Elmonde Clarke,  
appuyée par Nicolas Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité

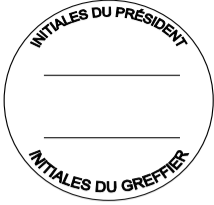
que le conseil d'agglomération confirme le versement d'une contribution de 2 500 \$ à la mise en œuvre de ce projet de communauté entrepreneuriale, à même les sommes disponibles dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté.

A1112-199

#### **Demande d'aide financière dans le cadre du FSTD – Projet de coopérative d'utilisation du matériel agricole (CUMA)**

CONSIDÉRANT la mise sur pied par six entreprises agricoles des Îles d'une coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA);

CONSIDÉRANT le projet soumis par cette coopérative visant à se doter de divers équipements tels épandeur à fumier, épandeur à chaux, enrobeuse à balles, remorques et semoir à céréales, etc., en vue d'une utilisation commune afin de diminuer leurs frais d'acquisition et d'opération de ces équipements;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2011-12-13

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit très bien au plan d'action du plan de développement 2008-2012 dont l'un des objectifs est de soutenir les efforts des entreprises agroalimentaires;

CONSIDÉRANT les disponibilités financières dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) dont l'un des objectifs est le soutien à la diversification;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jonathan Lapierre,  
appuyée par Rose Elmonde Clarke,  
il est résolu à l'unanimité

qu'une aide financière de 8 000 \$, correspondant à 10 % du projet d'acquisition d'équipements agricoles, soit consentie à la coopérative d'utilisation de matériel agricole des Îles-de-la-Madeleine.

A1112-200

### **Demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) – Programme Climat municipalités**

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a adopté, le 8 novembre dernier, une résolution créant la Commission consultative sur les enjeux énergétiques;

CONSIDÉRANT QUE la Commission a pour mandat d'élaborer une stratégie énergétique territoriale;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, dans le cadre du programme Climat municipalités, offre aux organismes municipaux un soutien financier pour la réalisation d'un premier inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'un plan d'action visant leur réduction;

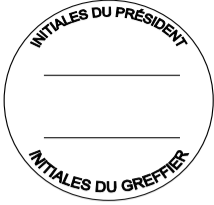
EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Marie Landry,  
appuyée par Jean-Jules Boudreau,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération mandate l'équipe de développement du milieu afin qu'elle présente une demande d'aide financière de 62 183 \$ au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre du programme Climat municipalités – Volet 1;

que le directeur du développement du milieu et de l'aménagement du territoire, Jeannot Gagnon, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à cette demande;

que conditionnellement à ce que l'aide financière soit accordée, le conseil d'agglomération s'engage à réaliser l'inventaire de ses émissions de gaz à effet de serre et à élaborer un plan d'action visant la réduction de ces GES, et ce, conformément aux exigences du programme Climat municipalités;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2011-12-13

que la Municipalité des Îles planifie une éventuelle participation financière pour la réalisation de l'inventaire et du plan d'action. Ce montant devra représenter 10 % du coût global maximal: soit un maximum de 7000 \$.

A1112-201

### **Protection des phares des Îles-de-la-Madeleine – Demande de désignation comme phares patrimoniaux**

CONSIDÉRANT l'adoption par le gouvernement du Canada de la Loi sur la protection des phares patrimoniaux (L.C. 2008, c. 16);

CONSIDÉRANT QU' en mai 2010, Pêches et Océans a déclaré excédentaires quelque 480 phares actifs au Canada, dont les six phares situés sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE cette décision de Pêches et Océans entraîne à terme la disparition de ces phares, à moins qu'une personne ou un organisme présente au ministre une demande de désignation de l'un ou l'autre de ceux-ci comme phare patrimonial et que cette personne ou cet organisme s'engage par la suite à acheter ou à acquérir le phare et à en protéger le caractère patrimonial;

CONSIDÉRANT QU' en janvier 2006, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a adopté le règlement n° 2006-01 citant en autres cinq de ces phares comme monument historique en vertu des dispositions qui lui sont conférées par la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4), soit les phares de l'Anse-à-la-Cabane, L'Île-d'Entrée, L'Étang-du-Nord, Havre-aux-Maisons et l'île Brion;

CONSIDÉRANT QU' en cohérence avec ce règlement, la Municipalité est désireuse de tout mettre en œuvre afin que soient conservées ces sentinelles maritimes liées étroitement à la vie insulaire.

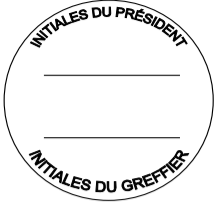
EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,  
appuyée par Nicolas Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération transmette au ministre des Pêches et des Océans les pétitions prévues à la Loi sur la protection des phares patrimoniaux et relatives à chacun des 5 phares mentionnés au préambule de la présente résolution, et requérant leur désignation comme phares patrimoniaux;

qu'une invitation soit adressée aux personnes ou organismes désireux de soumettre une proposition de conservation de l'un ou de l'autre de ces phares accompagnée d'un plan d'entreprise démontrant la viabilité financière de la proposition permettant d'en assurer la pérennité;

que la population soit invitée à manifester son intérêt et son attachement à ces témoins du patrimoine madelinot en signant la pétition générale disponible à la mairie et aux points de service de la Municipalité.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2011-12-13

A1112-202

### Délégation de la gestion foncière – Création d'un comité multiressource

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a signifié son intention auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, d'adhérer au programme de délégation de la gestion foncière du territoire public intramunicipal de son territoire;

CONSIDÉRANT QU' une des conditions préalables à cette délégation de gestion territoriale consiste à acheminer une résolution au ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, par laquelle le conseil confirme la création d'un comité multiressource consultatif et précise le mandat de ce comité, ses règles de fonctionnement ainsi que sa composition;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Nicolas Arseneau,  
appuyée par Rose Elmonde Clarke,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil confirme la création d'un comité multiressource consultatif des terres publiques intramunicipales de l'agglomération, jouant un rôle-conseil auprès du conseil d'agglomération relativement aux points suivants, à savoir :

- La planification d'aménagement intégré du territoire public intramunicipal visé par la Convention de gestion territoriale (CGT);
- La prise en compte de cette planification dans les plans de mise en valeur soumis à son attention par l'agglomération;
- L'utilisation du fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales de l'agglomération.

que ce comité soit formé des organismes siégeant présentement au sein du Forum intersectoriel sur les ressources du territoire et représentant notamment les secteurs suivants : municipalités, groupes environnementaux, tourisme, secteur bioalimentaire, ministère du Transport du Québec (MTQ), Commission des ressources naturelles et du territoire (CRNT), Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM) et Conférence régionale des élus Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (CREGIM). Cette composition sera élargie afin d'inclure les utilisateurs tels chasseurs, cueilleurs et villégiateurs;

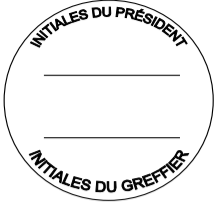
que le conseil confirme que la répartition des voix des différents membres de ce comité soit équilibrée de façon à éviter que des intérêts ou des groupes particuliers ne contrôlent les décisions du comité;

que le conseil confirme que ce comité sera maintenu en place pour la durée de la Convention de gestion territoriale et que sa composition demeurera représentative de l'ensemble des intérêts identifiés précédemment.

A1112-203

### Entente de délégation de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État

CONSIDÉRANT QUE le 24 septembre 2008, une entente de principe d'une durée de cinq ans a été conclue entre le gouvernement du Québec, la Fédération



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2011-12-13

québécoise des municipalités et l'Union municipale du Québec dans le but de convenir du partenariat entre l'État et les MRC ainsi que les municipalités hors MRC relativement à la décentralisation de la gestion de certains droits fonciers de même qu'à celle de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement a adopté le décret n° 859-2009 autorisant la ministre des Ressources naturelles et de la Faune à conclure une entente, avec les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités dont le territoire n'est pas compris dans celui d'une MRC, relative à la prise en charge de responsabilités en matière de gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine juge qu'il est pertinent de prendre en charge la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État afin de favoriser le développement et la mise en valeur de son territoire;

**EN CONSÉQUENCE,**

sur une proposition de Roger Chevarie,  
appuyée par Marie Landry,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération accepte la délégation de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État pour une période de cinq ans renouvelable, conformément aux modalités de l'entente intervenue entre les parties;

que le conseil autorise le maire et président du conseil d'agglomération, Joël Arseneau, à signer ladite entente.

**A1112-204**

### **Pacte rural – Soutien aux diverses initiatives locales**

**CONSIDÉRANT** l'orientation du conseil à l'effet de réserver 40 % de l'enveloppe annuelle du Pacte rural pour des projets de nature locale;

**CONSIDÉRANT QUE** des organismes locaux des villages de Fatima et de Grande-Entrée ont soumis et complété des demandes de soutien financier à certaines initiatives locales;

**CONSIDÉRANT QUE** ces projets bénéficient en plus de l'adhésion des comités consultatifs locaux;

**EN CONSÉQUENCE,**

sur une proposition de Jean-Jules Boudreau,  
appuyée par Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2011-12-13

que des aides financières provenant du Pacte rural, volet local, soient consenties aux projets suivants :

Secteur	Organismes porteurs	Projet	Montant prévu/total projet
Village de Grande-Entrée	Comité des loisirs de Grande-Entrée	Le Grand rendez-vous	2 560 \$/projet de 3 200 \$
Village de Fatima	Centre Alfred-Gallant	Travaux de construction de la terrasse extérieure et l'achat de système informatique	4 000 \$/projet de 5 725 \$
Village de Fatima	Corporation de développement portuaire de la baie du Cap-Vert	Acquisition du bateau de pirate	3 000 \$/projet de 3 750 \$

### RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

A1112-205

#### Avis de motion – Règlement d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2012

Le conseiller Jonathan Lapierre donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2012.

A1112-206

#### Avis de motion – Règlement amendant les règlements d'emprunt n<sup>os</sup> A-2006-06, A-2007-01 et A-2008-06 visant à uniformiser les unités de tarification avec le tableau unitaire du règlement de taxation annuel

La conseillère Marie Landry donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement amendant les règlements d'emprunt n<sup>os</sup> A-2006-06, A-2007-01 et A-2008-06 visant à uniformiser les unités de tarification avec le tableau unitaire du règlement de taxation annuel.

A1112-207

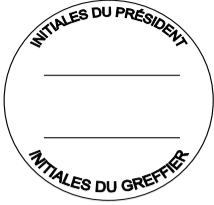
#### Avis de motion – Règlement constituant le fonds de mise en valeur du territoire public intramunicipal de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

Le conseiller Germain Leblanc donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement constituant le fonds de mise en valeur du territoire public intramunicipal de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine.

A1112-208

#### Avis de motion – Règlement d'emprunt décrétant une dépense de 325 000 \$ relative à des travaux d'enfouissement du réseau câblé de distribution sur le site historique de La Grave

La mairesse de Grosse-Île Rose Elmonde Clarke donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement d'emprunt décrétant une dépense de 325 000 \$ relative à des travaux d'enfouissement du réseau câblé de distribution sur le site historique de La Grave.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2011-12-13

**A1112-209**

### **Avis de motion – Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine**

Le conseiller Nicolas Arseneau donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine.

### **AFFAIRES DIVERSES**

**A1112-210**

Aucun point n'est porté aux affaires diverses.

**A1112-211**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est soulevée lors de la période allouée à cet effet.

**A1112-212**

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 44, sur une proposition de Jean-Jules Boudreau appuyée par Roger Chevarie, la séance est levée.

Joël Arseneau, président

Jean-Yves Lebreux, greffier